

PREX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône, 16 francs pour trois mois, 32 francs pour six mois, 64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR, JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er. A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP. directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 24 novembre 1847.

BANQUET RÉFORMISTE DE LYON.

Hier mardi a eu lieu le banquet réformiste par lequel notre cité témoignait de ses vœux pour la modification de la loi électorale. Seize cents personnes, c'est-à-dire autant qu'en pouvait contenir la salle, étaient venues prendre part à cette grave manifestation.

La présidence avait été déléguée à M. Alcock, conseiller à la cour royale de Lyon, ancien député; M. Marion, député de l'Isère, M. Tranchant, président du tribunal civil de Bourgoin, étaient assis auprès de lui, ainsi que M. Chaley, juge au tribunal civil de Lyon, et un membre du conseil-général de l'Isère.

A trois heures, le dîner a commencé aux sons d'une excellente musique organisée par des artistes de la cité, qui a fait entendre successivement notre hymne national, des airs de la Muette, de Charles VI, nous couverts d'applaudissements.

TOAST DE M. ALCOCK.

A la réforme électorale et parlementaire, pour forcer le pouvoir, par les moyens légaux et constitutionnels, d'entrer dans la vérité et les conditions du gouvernement représentatif!

Nous sommes ici pour faire appel aux forces morales et intelligentes du pays, pour faire entendre la solennelle protestation de la conscience publique contre les déviations et les mauvaises tendances

qui altèrent si profondément nos institutions, et en causeraient bientôt la ruine, si les bons citoyens, les hommes d'intelligence et de cœur n'unissaient leurs efforts pour résister à ces entraînements dangereux et coupables.

Nous le ferons, Messieurs, avec dignité, avec calme, avec modération surtout, cette compagne de la force qui a la conscience du droit, ne s'appuie que sur lui, et n'a recours qu'à la raison et au sentiment public.

Nous, ici, Messieurs, nous sommes de vrais conservateurs, dans la pure et légitime acception du mot; non pas conservateurs des abus, des influences perverses, des intérêts et des passions égoïstes, avides et lâches qui tendent, si on n'y met ordre, à déshonorer au dehors le grand nom de la France, et à la corrompre, à la ruiner au dedans; mais bien conservateurs des immortels principes de 89 et de 1830 (applaudissements), principes de dignité, de liberté humaine, de justice sociale, d'ordre, de civilisation, de progrès, consacrés par les travaux, par le sang de nos pères, et que nous espérons bien transmettre à nos enfants dans toute leur pureté et leur vérité, inaltérables, fécondés même et mieux réalisés dans la vie sociale et pratique, par la raison publique plus développée et mûrie au choc de tant d'événements qui, en peu d'années, ont accumulé pour nous l'expérience des siècles.

Nous avons vu en effet, et pour ne l'oublier jamais, dans des temps rapprochés et sous des gouvernements divers, nous avons vu poussés jusqu'à leurs dernières limites les excès possibles des passions humaines et les abus inouïs auxquels fatalement et presque nécessairement s'abandonnent les hommes du pouvoir, quand ils ne sont pas contenus, surveillés sans cesse par des institutions fortes, nationales, et lorsque la raison, le sentiment public n'ont pas des moyens puissants, sûrs, efficaces, d'éclairer tous leurs actes, d'exercer sur eux un contrôle sévère, et de faire toujours entendre et prévaloir dans leurs conseils la voix de l'opinion publique et de l'intérêt général.

Des institutions fortes et nationales, Messieurs, telle est donc, pour un peuple, la seule ancre de salut. (Oui! oui!) Tel fut le vœu, le cri presque unanime de la France après son triomphe de 1830.

Nous voulons rester dans l'ordre légal et constitutionnel; mais du moins que la pureté et la sincérité de nos institutions soient toujours respectées. Plus de déceptions, plus d'illusions, plus de faiblesses, Messieurs, et sachons-le bien, les institutions ne se conservent inaltérables et pures, ne font sentir leur bienfaisante influence et ne reçoivent leurs développements nécessaires que par les efforts incessants, le dévouement à toute épreuve, la surveillance active, infatigable des bons citoyens. Le pouvoir, quel qu'il soit, en quelques mains qu'il repose, est sujet à des erreurs, à des entraînements presque irrésistibles, si l'opinion publique, le sentiment national ne sont pas représentés avec assez de vérité, d'une manière assez puissante, armés de moyens d'influence assez énergiques pour éclairer le gouvernement dans sa marche et le retenir dans ses écarts. (Très bien!)

Or, il est bien reconnu aujourd'hui, Messieurs, par une longue et triste expérience, que nos cadres électoraux sont beaucoup trop étroits pour que l'intérêt général, cette raison publique, ce sentiment national, dont je parle, puissent se faire jour et prévaloir à travers les ambitions, les intérêts privés et les mille séductions qui les assiégent. Il est bien reconnu aujourd'hui que, pesant sur les bases étroites de nos collèges électoraux, la puissance concentrée de la centralisation, avec ses immenses ressources et les moyens de corruption presque illimités laissés à sa disposition, peut réduire en poudre, quand il lui plaît, ces éléments fractionnés de l'électorat, sous la pression presque irrésistible de l'égoïsme, de l'avidité, des ambitions étroites et de tous les mauvais instincts de notre nature, développés,

surexcités, au sein de la société, avec un art infernal, par un pouvoir qui ne se respecte pas et ne se refuse rien!

Il est donc de toute nécessité, Messieurs, d'élargir ces hases trop étroites; il faut présenter des forces électorales imposantes, capables de résister par leurs masses, et faire en sorte que l'élection, ce grand et solennel verdict de la conscience libre du pays sur les hommes et les choses de son gouvernement, ne soit plus, selon l'expression du grand orateur que nous regrettons ici, une triste et ridicule comédie.

Le cri de réforme doit donc être dans toutes les bouches, son vœu dans tous les cœurs. Ce doit être là le but de tous nos efforts, et, jusqu'à ce que nous l'ayons atteint, nous ne devons cesser de combattre par tous les moyens et toutes les influences que la légalité nous permet; et, quand ils le veulent bien, les hommes d'intelligence et de cœur en trouvent toujours d'efficaces. Je n'en veux d'autre exemple que cette solennelle et patriotique réunion que je vois autour de moi. Permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler les belles maximes contenues dans une proclamation accompagnant la promulgation des lois criminelles de 1791, citée textuellement par l'illustre et savant procureur-général de la cour de cassation dans son dernier discours de rentrée:

« La liberté, vous le savez, n'est pas un bien qu'on puisse acquérir » ou garder sans efforts ni sacrifices; bannissez donc cette funeste » indifférence, ou bien, avec une constitution libre, vous ne serez » pas des hommes libres. Il vous convient de prouver à l'Europe, » par votre zèle à remplir les devoirs que vous impose l'honorable » titre de citoyen, que vous êtes dignes de le porter! »

Eh bien! Messieurs, il vous impose, ce noble titre, quand le pouvoir fait fausse route comme aujourd'hui, il vous impose le devoir impérieux de faire retentir haut, et par tous les moyens, les énergiques accents de la raison et du sentiment publics outragés et méconnus; il vous impose, quand le pouvoir n'est pas contrôlé dans ses tendances naturelles aux abus par des mandataires fermes, désintéressés, restés en harmonie avec l'opinion publique, et que d'étranges déviations des voies tracées par l'honneur, la dignité, les intérêts essentiels de la France et de la civilisation moderne, viennent frapper de stupeur le pays qui s'indigne et l'Europe qui s'étonne, il vous impose, ce beau titre d'homme libre, de lutter sans cesse contre ces déplorables et coupables tendances de tous les efforts de vos consciences de bons et généreux citoyens, avec tout ce que votre parole a de puissance et votre cœur d'énergiques sentiments. (Applaudissements prolongés.)

C'est ainsi, Messieurs, que vous servirez bien votre pays et le pouvoir lui-même, car c'est l'arrêter sur la pente qui conduit aux abîmes. On ne le dira jamais assez haut pour éclairer et rassurer les esprits que la malveillance voudrait alarmer: Forcer le gouvernement à entrer dans les voies de réforme, c'est le moyen le plus sûr, infaillible, selon moi, d'écartier le pays des voies de révolution. Des hommes d'intelligence et de cœur, parvenus au pouvoir, sauraient le comprendre et désintéresser progressivement tout ce qu'il y a d'élevé, de pur, de généreux dans les diverses nuances d'une opposition nationale et consciencieuse, convaincus qu'ils seraient que seulement ainsi on peut fonder sur des bases solides l'ordre et la liberté dans notre France.

Ce qui nous manque surtout, Messieurs, ce qu'il faut surtout faire entrer dans la vie publique et dans les habitudes des pays libres, ce sont les mœurs vraiment politiques et constitutionnelles des pays libres, sans lesquelles la liberté n'est qu'une illusion, un mot sans réalité, un droit sans garantie. Il nous manque presque totalement encore, dans sa forte et légitime expansion, cet esprit de liberté, de sage et ferme résistance aux abus de pouvoir, ayant ses racines dans la saine intelligence, dans le respect éclairé, réfléchi, profond de nos institutions, également éloigné des souplesses du courtisan et des violences du fac-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 NOVEMBRE 1847.

NOUVELLE EXCURSION

Dans le haut de la rivière du Gabon,

EFFECTUÉE EN NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1846.

(Extrait d'un rapport adressé au contre-amiral commandant la division navale des côtes occidentales d'Afrique par M. Méquet, lieutenant de vaisseau, commandant l'Aube.) (Suite. — Voir le Censeur des 20, 23 et 24 novembre.)

passant devant Donguay, nous entendons un grand bruit de tam-tam; sont les M'Pawins qui arrivent. Je mouille aussitôt, et je pars, avec M. Foussal, pour voir ces mangeurs d'hommes, la terreur des M'Pongués. Les M'Pawins, couverts de leurs armes, sont groupés à l'entrée du village. Leur aspect est imposant; d'une taille athlétique, dont aucun vêtement ne dissimule les belles formes, ils n'ont qu'un langousti en pitte, tenant à peu près lieu de la feuille de vigne de nos statues; au cou, des colliers de fer; aux poignets, des bracelets.

Me voilà au milieu d'eux, leur distribuant des poignées de main et des bonjours (bonjours), pendant que leur physionomie exprime à la fois l'étonnement et la bienveillance. Joseph me présente à leur chef Matouka, comme le commandant M'Pololo (le grand commandant), et Matouka de m'offrir un morceau de cire qu'il tire d'une gibecière pleine de gris-gris. Matouka, coiffé d'un bonnet rouge en pitte, a plutôt l'air d'un pêcheur napolitain que d'un nègre. Son regard est intelligent, son nez presque aquilin; ses lèvres sont peu épaisses; sa tournure est distinguée. A ma prière, la danse, interrompue par mon arrivée, recommence au bruit du tam-tam, du tambourin et de la clochette. Elle est molle et monotone comme leur musique. Leurs formes puissantes se balancent en cadence avec ce mouvement lascif propre à toutes les peuplades méridionales. Après le défilé, les hommes, placés vis-à-vis des femmes, se rapprochent, s'éloignent pour se rapprocher encore, feignant de se provoquer à des combats amoureux. Tous marquent la mesure en frappant dans leurs mains; mais, au milieu de tous ces mouvements du corps, la physionomie reste impassible, et rien dans leur pantomime ne répond à ce que semble promettre une population guerrière.

J'ai pu, pendant ce temps, les examiner à loisir. Leurs corps sont légèrement peints avec du rocou; les pieds et les mains sont d'une forme aristocratique; le front, ombragé par les cheveux réunis en mille tresses, ne déparerait pas une belle tête européenne; leurs yeux sont doux et fiers, un peu inclinés à la chinoise, les lèvres peu épaisses; il n'y a pas entre le nez et la bouche ce grand intervalle qui donne en général aux races noires quelque chose de bestial; leurs dents, taillées en pointe, imitent celles des requins.

Après la danse ils nous entourent, nous touchent, nous dévorent des yeux, avec une curiosité bien naturelle chez des hommes qui n'ont jamais vu des blancs. Mes épaulettes excitent par-dessus tout leur admiration; ils en manient les torsades, ils en sont en extase: ce sont des ih! may! continuel d'admiration. Nous échangeons nos bagatelles contre des zagaies, des haches et des poignards de forme bizarre; ils sont surtout avides de verroteries blanches, avec lesquelles ils se font des toques qui leur vont à ravir.

Cependant je voulais à tout prix les attirer à bord, pour leur donner une idée de l'industrie et de la puissance des blancs, mais j'eus besoin, pour y réussir, de beaucoup de diplomatie; j'avais à lutter non seulement contre la défiance que doit leur inspirer une race dont on leur a dit sans doute beaucoup plus de mal que de bien, mais encore contre le mauvais vouloir des Bakalais, déjà froissés de nos attentions exclusives pour les M'Pawins.

Matouka ne voulait pas venir sans son hôte Djimbia (chef de Donguay), et celui-ci ne consentit à l'accompagner qu'à condition qu'il réglerait lui-même le cadeau à faire à Matouka. Après bien des pourparlers, me voilà dans mon canot avec Djimbia, mais Matouka hésite toujours; il avance vers nous, puis il retourne vers les siens. Déjà il avait un pied dans la pirogue, quand la grande femme de Djimbia s'agit en éternuant pour empêcher son mari d'accompagner Matouka, qui, de son côté, paraissait en proie à une lutte bien vive entre la curiosité et la crainte. En ce moment quelques jeunes hommes parurent lui faire un reproche de sa timidité. Cette allocution fut décisive; le chef m'pawin s'embarque, mais son anxiété est extrême, et son regard semble mesurer la distance toujours croissante qui le sépare de sa tribu.

Nous accostons la goélette, mais Matouka, bien que léger comme l'antilope dans ses forêts, ne sait comment monter, et nous le hissons ainsi qu'un ballot.

Une fois sur le pont de la goélette, il est resté stupéfait à la vue de tant de figures blanches, de tant d'objets nouveaux. Dans ma chambre, où je lui ai fait servir à manger, il s'est remis; il a dit qu'il était venu sans peur, parce que les M'Pawins ont même père et même mère, paroles qui prouvent à la fois qu'ils ont de l'élevation d'esprit et une haute opinion d'eux-mêmes.

Matouka a voulu ensuite me donner sa fille pour lui apprendre le français, afin que nous pussions nous comprendre par son intermédiaire. Je l'ai remercié, en lui disant que le roi des Français ne me permettait pas d'avoir des femmes à bord, mais que je prendrais volontiers son fils. Malheureusement il était au village qui est situé à trois journées de Donguay. La pantomime de Matouka était noble et pleine d'expression. Je lui ai donné un verre de poudre, deux brasses d'étoffe et une tête de tabac. Ce mince cadeau avait été fixé par Djimbia. Que deviendrait en effet le commerce des Bakalais si les M'Pawins connaissaient la valeur de leur ivoire?

Matouka est parti heureux comme un vrai roi, et Djimbia, qui ne se doute pas de la portée de cette entrevue, est allé se griser avec quelques bouteilles de rhum que je lui ai données pour prix de sa complaisance. Le fait est qu'il faudra, dans les commencements surtout, user de beaucoup de prudence et ménager soigneusement l'amour-propre et les intérêts des riverains, quelle que soit d'ailleurs notre impatience d'entamer des relations directes avec les M'Pawins.

Si Matouka réalise son projet de venir s'établir au bord de l'eau, nul doute que son exemple ne soit bientôt imité par d'autres chefs. Alors ils auront bien vite construit des pirogues, et ils pourront se passer des Bakalais, du jour où ils viendront hardiment troquer les produits de leur chasse contre les marchandises européennes. Alors aussi s'écroulera d'elle-même cette triple barrière de brocanteurs qui n'ont que la peine de se passer l'ivoire les uns aux autres. Quoi qu'il arrive, il y a, de la part des tribus des M'Pawins, une tendance bien marquée à se rapprocher des bords de la rivière, et par suite un mouvement rétrograde des Bakalais vers l'embouchure du fleuve, afin d'éviter ce fâcheux voisinage.

Dans la nuit nous continuons à descendre la rivière, remorqués par nos Kroumans. Il fait une brume épaisse qui ne se dissipe que vers les huit heures; alors le soleil est d'autant plus piquant que la transition est plus brusque. A mesure que nous passons devant les villages, tous les habitants, rangés au bord de l'eau, nous saluent de leurs acclamations, et la vue de notre goélette paraît les impressionner beaucoup. A un demi-mille en amont de la crique qui communique avec O'Como, il y a un tournant de courants qu'il faut éviter avec soin. Nous fûmes entraînés dans le coude de la rivière qui tourne à angle droit, et nous eûmes beaucoup de peine à en tirer la goélette, tantôt collée contre les mangliers, tantôt tournant autour de son ancre. Dans l'après-midi, j'ai mouillé devant Elondo par 16 mètres de fond de vase, au moins en apparence. La drague, que j'ai souvent mise à l'eau, n'a rapporté que de la vase et point de coquilles. Je donne le pavillon national et un beau cadeau au chef N'Yabo, qui nous a été très utile dans cette excursion. Son village est situé sur une éminence et fermé du côté des champs par une case placée en travers de la rue. Voilà toute la fortification du pays. Elondo, comme les autres hameaux, n'offre que bien peu de ressources.

Pendant la nuit, il y a eu un grand tapage à terre. Joseph nous dit le lendemain que N'Yabo avait battu une de ses femmes et brisé toute sa vaisselle (signe d'une grande colère), parce que, pendant son absence, elle avait accordé ses faveurs à un Cbéquany; si c'eût été à un M'Pongué ou à un blanc, à la bonne heure! mais un Cbéquany! si donc! Oh! la jalousie va-t-elle se nicher! Au reste, N'Yabo est un amateur du beau sexe, et ses femmes sont les plus jolies du haut du fleuve, ce qui n'est pas beaucoup dire.

(La suite à un prochain numéro.)

tiens. Plus de ces déplorables oscillations, Messieurs, qui tour à tour nous entraînent, d'un affaissement, d'une prostration morale sans mesure, où l'on ne résiste à rien, à ces réveils comme en sursaut, à ces mouvements fébriles et désordonnés, où le sol tremble sous nos pieds, où tout s'ébranle et rien ne se fonde !

Arrière, Messieurs, la faiblesse, l'oubli des droits, l'abaissement, la corruption, la servilité des âmes ! mais arrière aussi, arrière à jamais la violence, l'appel à la force, la passion qui s'empare et s'égare, et qui ne ferait que nous écarter des véritables lois du progrès et compromettre les intérêts essentiels de la liberté !

Pardonnez ces conseils à une voix amie, Messieurs, à un homme profondément attaché de cœur et d'âme à la noble et sainte cause que nous défendons ensemble, et qui compterait pour peu de chose la vie humaine, si elle n'était élevée, épurée, embellie, animée par la liberté et la dignité du citoyen, mais qui croit en connaître les devoirs et les conditions ; il vous les rappelle, à vous, ses chers compatriotes, comme il le ferait à sa propre conscience.

Nous prendrons donc hardiment, résolument les mœurs constitutionnelles de résistance légale, de surveillance énergique, incessante des actes du pouvoir, et nous ferons entendre sans relâche, avec courage et dévouement, par tous les moyens légaux laissés à notre portée, la grande voix de l'opinion publique, le solennel et sévère jugement de la conscience du pays.

Des réunions imposantes, dignes et calmes, comme celle qui nous rassemble, Messieurs, sont éminemment faites pour donner aux mœurs publiques cette utile et salutaire direction. Puisse-t-elle laisser dans vos esprits de longs et précieux souvenirs, et dans cette cité les traces profondes et durables du mouvement national où nous voudrions la faire entrer !

Pourrions-nous troubler, par de légitimes manifestations de l'opinion publique, les intérêts matériels, si grands et si respectables dans notre industrieuse ville, et allarmer des hommes honnêtes et de bonne foi ? Il est impossible cependant que des hommes intelligents et attentifs à tout ce qui se passe, au mouvement général de la société et des affaires du pays, restent plus long-temps dupes d'une illusion et des craintes chimériques qu'on cherche à leur inspirer. Il faut bien qu'ils comprennent enfin qu'avec les moyens légaux et réguliers d'une opposition consciencieuse et ferme, les abus trouvent leur remède, les excès possibles, de quelque part qu'ils viennent, leurs limites et leur contrepois ; que tout se passe alors dans les régions de l'intelligence avec le seul levier de la force morale ; que les griefs et les ressentiments ne s'accroissent plus en silence, et que jamais leur sécurité ne pourrait être plus grande, le sol mieux affermi sous leurs pas, que lorsque cette agitation régulière et pacifique de la vie publique, permise, favorisée même, et réglée par la loi, comme elle devrait l'être, donnerait aux citoyens des habitudes de contrôle, de résistance toute constitutionnelle, des garanties suffisantes, enfin, qui les détourneraient d'en chercher d'autres. On se serait vraiment alors ménagé la soupape de sûreté qui préviendrait l'explosion de la machine. On ne s'y trompe point en Angleterre. Est-ce que nous n'apprenons pas aussi à pratiquer les mœurs d'un peuple libre ?

D'ailleurs, le déplorable état où nos matérialistes politiques, nos grands hommes du jour ont conduit la fortune publique ne démontre-t-il pas jusqu'au dernier degré d'évidence que les intérêts eux-mêmes ne sont sauvegardés que lorsque les intérêts moraux le sont aussi pleinement ? Et, en effet, quand on prend à tâche d'avilir, d'abaisser les âmes, de les rendre dépendantes, serviles, il faut substituer aux passions nobles les passions cupides, à la fière indépendance des caractères l'avidité insatiable de l'égoïsme qui se vend. La dignité du sentiment s'abaisse, la morale, la probité publique s'altèrent à cette œuvre de mal. On a fait d'abord de mauvais citoyens qui trafiquent de leurs votes ; après on a de malhonnêtes gens qui, dans la vie privée, pratiquent un peu ce dont on leur a appris à ne pas rougir dans la vie civique. Et il serait à craindre, si on ne s'arrêtait sur cette pente, qu'un jour la fortune publique, compromise, dilapidée, ne suffirait plus à satisfaire les mauvais instincts qui la rongeraient comme une lèpre honteuse et dévorante.

Je ne dis pas qu'on en soit encore arrivé là, Messieurs ; grâce à Dieu, on ne triomphe pas en quelques jours, en quelques années même, des idées généreuses, des sentiments innés de loyauté, de désintéressement, d'honneur, qui de tout temps ont fait comme le fonds de notre vie, illustré nos annales et signalé le caractère français au respect, aux sympathies et à l'admiration du monde.

La meilleure preuve qu'on est loin de réussir, qu'on ne réussira jamais, je la trouve dans la noble attitude et dans les sentiments dévoués des bons citoyens qui les entourent.

Mais je dis qu'on tend évidemment à cette œuvre de mal, que la conscience publique ne peut plus s'y tromper, et qu'il est temps qu'elle pousse le cri d'alarme et fasse entendre son éclatante et solennelle protestation.

L'aristocratie la plus forte, la plus intelligente du monde, l'aristocratie anglaise, a bien fait courber sa puissance et ses privilèges séculaires devant l'agitation semblable d'un peuple libre, calme, ferme, inébranlable dans sa fière indépendance et le sentiment profond de son droit...

L'esprit d'aristocratie étrange qui tend à nous exploiter, et qui, certes, n'a pas pour elle l'éclat des services et la gloire des siècles, résistera bien moins encore.

Oui, Messieurs, honneur, probité, loyauté, constance, fermeté, modération à la fois, modération toujours, telle doit être l'immortelle devise inscrite sur notre drapeau. Ces éléments de force, Messieurs, composent à la fois la plus irrésistible des puissances de ce monde ; et bientôt, croyez-moi, tous les hommes de bien, se groupant, se serrant autour de cet étendard, nouveau Labarum de la liberté, y verront tracé, comme autrefois, par une main divine, le signe éclatant de la victoire !

De nombreux applaudissements suivent ce discours.

Les principaux citoyens de Metz, anciens députés, membres du conseil-général, du conseil municipal, maires, électeurs, officiers de la garde nationale, viennent de publier une pétition pour la réforme électorale et d'inviter leurs concitoyens à la signer.

Considérant, disent-ils, qu'une expérience de seize années a démontré l'insuffisance de la loi électorale du 19 avril 1831 et l'abus qu'on en peut faire, qu'il est nécessaire de recourir aux moyens qu'autorise la constitution du pays pour rendre leur légitime force aux grands principes de la souveraineté nationale et du gouvernement représentatif par nos deux révolutions, ils déclarent qu'ils regardent comme un devoir de bons citoyens de s'associer au vœu de réforme électorale exprimé par le conseil-général de la Moselle dans sa dernière session ; en conséquence, ils exposent à la chambre des députés qu'il est nécessaire de recourir aux moyens qu'autorise la constitution du pays pour rendre leur légitime force aux grands principes de la souveraineté nationale et du gouvernement représentatif, et ils demandent de modifier la loi électorale du 19 avril 1831, de manière à garantir l'indépendance des électeurs et des députés, à rendre à l'administration sa dignité, et à assurer la pureté en même temps que le libre développement de nos institutions.

Nous engageons les villes où il est absolument impossible d'organiser des banquets réformistes à imiter cet exemple. Que les hommes les plus influents se mettent avec activité à la tête du mouvement, et qu'ils provoquent la signature de pétitions pour la réforme ; la pétition du comité central des électeurs de la Seine peut leur servir de modèle.

Affaires de Suisse.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

GENÈVE, le 23 novembre 1847. — Un voyageur arrivé ce matin, à même d'être bien renseigné, nous donne quelques détails sur la marche de nos troupes ; je m'empresse de vous les communiquer. Mais, auparavant, que je répare une petite erreur commise dans ma lettre de dimanche. Ce ne sont point les troupes fédérales qui ont saccagé la maison de M. Fournier, mais les landsturms de Fribourg, au moment où ces fanatiques se sont cru trahis. Si M. Fournier, député à la diète, et M. Maillardoz, chef des Fribourgeois, n'eussent pas pris le soin de se sauver, ils auraient inévitablement péri. Les quelques désordres des troupes fédérales ont eu seulement lieu dans le pensionnat qui se trouvait vide. Beaucoup de gens les excusent en disant qu'ils en auraient fait autant en se trouvant dans la demeure des fauteurs de la guerre civile.

Le jour où j'ai mis ma lettre à la poste, on parlait ici d'un revers des Tessinois ; la nouvelle s'est confirmée. Airolo se trouvait occupé par 1,500 hommes et par 400 carabiniers volontaires. Une colonne d'élite du Sonderbund, composée d'environ 3,000 hommes, dont 900 carabiniers, 2 obusiers de 12 et 2 pièces de 6, est descendue en partie par la grande route, en partie par un sentier où un homme seul peut passer. Airolo a été enveloppé ; les bataillons tessinois n'ont pas tenu comme ils auraient pu le faire, étant composés de toutes les parties du canton, et par conséquent très mélangés de partisans du Sonderbund. Les carabiniers seuls ont tenu deux heures dans ce bourg tout ouvert et ont été obligés, pour en sortir, de se frayer un passage à coups de carabine. Il y avait dans la colonne d'attaque, notamment dans les carabiniers, des hommes de presque tous les cantons de la ligue. Les carabiniers du Sonderbund et du Tessin se sont battus avec un calme incroyable. La perte a été grande. Luvini, qui commandait les Tessinois, voyant qu'il ne pouvait tenir la campagne dans la Levantine, dévouée au Sonderbund, se serait replié jusqu'à Bellinzone. Cette ville n'est pas fortifiée, mais peut facilement se défendre dans le cas possible d'une attaque.

M. Dufour a dû envoyer quelques bataillons pour couper le retour aux assaillants. Toute cette affaire du Tessin est maintenant une affaire de temps, et nous ne saurons rien avant deux ou trois jours. Que Bellinzone ait pu tenir et tienne six à huit jours, et tout va bien.

Voici maintenant la position de toutes les forces de la confédération. Au nord, une canonnade sur toutes les lignes a duré toute la journée de dimanche ; mais comme l'affaire a été générale, quoique composée de combats partiels et de peu d'importance, les détails manquent. Le soir, Zug avait été occupé par capitulation. Une autre colonne se trouvait à Sursée. A l'ouest, une division s'avancait par Villisau, et devait venir prendre le cours de l'Emme. Enfin, un corps de Bernois était du côté du lac de Brienz pour agir contre le canton d'Unterwalden.

On disait à Berne que le Valais serait attaqué en même temps par le Gemmi, encore praticable d'un côté, et par les Vaudois et Genevois du côté de Saint-Maurice. Cela serait assez vraisemblable si, comme l'on me l'assure, l'ordre de départ de notre second bataillon est arrivé ce matin.

Ainsi, selon toute apparence, les troupes fédérales arriveront devant Lucerne aujourd'hui, mais ce n'aura pas été sans peine, et nous apprendrons sans doute que de chaudes affaires ont eu lieu hier. Aux dernières nouvelles, les troupes fédérales occupaient aussi le pont sur la Reuss à la frontière de Lucerne.

Berne continue à être très animé ; on ne s'inquiète nullement du résultat de l'expédition. On y parle de l'intervention comme étant possible, mais sans y attacher une grande importance ; on paraît avoir la conviction de pouvoir y faire face, si elle est tentée. Rien de plus beau, dit-on, que la réserve bernoise commandée par Ochsenbein ; ce sont tous des hommes de 28 à 36 ans, froids mais déterminés. Il est impossible, dit-on, qu'elle puisse essayer une déroute ; cette division se fera tuer jusqu'au dernier homme, plutôt que de céder un pouce de terrain.

Je vous envoie un extrait de la *Gazette du Simplon*, qui s'imprime en Valais, elle vous donnera une idée de l'ignorance dans laquelle on tient ces populations, puis une copie d'un décret du gouvernement provisoire de Fribourg.

Une lettre d'hier de Berne porte, entre autres détails relatés en partie dans ma lettre :

« L'on assure que, dans la séance de vendredi, le grand conseil de Lucerne a voté de continuer la guerre à la majorité de 3 voix. »

La même personne écrit, au départ du courrier, à onze heures : « Je te confirme mon bulletin de ce matin, et je t'annonce que l'on assure qu'il vient d'arriver la nouvelle que le colonel Luvini a repoussé les troupes du Sonderbund. »

« Le général a eu vendredi une réunion avec ses divisionnaires à la Kreuzstrasse, près Zofingue, et l'on apprend que les opérations sérieuses contre Lucerne auront commencé cette nuit ou ce matin. »

Cette lettre est datée d'hier ; elle est du commissaire des guerres du canton de Berne.

La chancellerie vient de faire afficher que Zug, ville et canton, a capitulé aux mêmes conditions que Fribourg.

Notre second bataillon a reçu l'ordre de départ : il se mettra en route demain matin par le bateau à vapeur.

On continue à armer la place ; chaque jour, trois ou quatre compagnies y sont employées.

(Extrait de la Gazette du Simplon du 10 novembre 1847.)

Fribourg. — Ce canton, le plus exposé de ceux de l'alliance, et ne pouvant compter que sur le secours efficace que lui prêterait ses fidèles alliés du Valais, a remporté une brillante victoire sur l'armée combinée des cantons radicaux. C'est là la preuve la plus convaincante à opposer aux bravades des radicaux, qui, en comptant sur leurs forces numériques, méprisaient les sept cantons, et croyaient, dans leur sot orgueil, avoir bientôt fait justice de cette poignée de lâches, comme s'exprimait le docteur Steiger. En attendant voici les premiers renseignements que nous recevons et que nous nous empressons de publier à la demande de plusieurs de nos abonnés.

DES CÔTES DE SAVOIE, 14 novembre 1847. — Nous avons reçu des nouvelles très rassurantes sur Fribourg. Il a été attaqué vendredi passé. On a combattu toute la journée et une partie de la nuit. Le samedi, le combat n'a cessé qu'à cinq heures du soir. Aujourd'hui c'est dimanche ; les catholiques sanctifient ce jour du Seigneur, et les protestants se reposent. Samedi matin, on est venu à Lausanne prendre le reste des canons pour les porter, espérons-le, aux Fribourgeois qui en ont déjà pris un grand nombre à l'ennemi. Le bataillon de Genève et celui de Lausanne ont été abimés.

On fait des levées en masse ; on prend tout. Ces forces échoueront devant les courageux et vaillants Fribourgeois. Des voyageurs sont arrivés de Vevey à ... ; ils sont tristes, sombres ; la terre semble les poursuivre encore. Ces nouvelles, quant au fond, sont certaines ; on ne connaît pas encore les détails. On ne sait rien de Berne.

D'autres lettres qu'on nous communique annoncent que l'artillerie est tombée entre les mains des Fribourgeois, qu'un bataillon a été taillé en pièces, qu'un autre a été fait prisonnier, et que quelques autres ont été mis en pleine déroute et poursuivis par les landsturms.

Ces détails, que nous compléterons encore, suffiront pour donner un démenti formel aux contes bleus qu'on a impudemment débités sur la position de Fribourg. La soumission de ce canton sans coup férir et les conséquences qu'on en tirait pour le Valais, la victoire remportée sur les Fribourgeois, ces mille bruits qu'on faisait circuler apprendront aux conservateurs à se défier des prétendues estafettes à bas bleus.

DÉCRET DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DU CANTON DE FRIBOURG.

Appelé par les circonstances à prendre les mesures les plus urgentes pour arrêter le cours des maux qui accablent la patrie et en prévenir le retour ;

Considérant que l'accession de Fribourg à la ligue anti-nationale dite le Sonderbund est principalement l'œuvre des jésuites et de leurs affiliés ;

Vu l'arrêté de la diète fédérale en date du 3 septembre 1847, qui a déclaré la société des jésuites incompatible avec l'ordre et la tranquillité de la Suisse, et qui a invité le canton de Fribourg à les éloigner de son territoire ;

Voulant assurer au pouvoir civil la liberté d'action que réclame une pacification durable du canton ;

En suite des pouvoirs étendus qui lui ont été conférés par la résolution populaire du 15 novembre dernier ;

Il décrète :

1° Les jésuites, les corporations, congrégations et corps enseignants affiliés à cet ordre, sont expulsés à perpétuité du territoire fribourgeois.

2° Sont compris dans cette mesure :

- A. Les jésuites ;
- B. Les ligoriens ;
- C. Les marianites, dits frères ignorants ;
- D. Les frères de la doctrine chrétienne ;
- E. Les sœurs de Saint-Joseph ;
- F. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ;
- G. Les sœurs du Sacré-Cœur.

3° Les corporations et congrégations de cette nature ne pourront à l'avenir, sous aucun nom et sous aucun prétexte, s'établir dans le canton ou y acquérir des propriétés, ni diriger des établissements d'enseignement public ou privé.

4° Les individus appartenant à ces ordres et congrégations quitteront le canton dans le terme de trois fois vingt-quatre heures dès la publication du présent décret.

5° Tous les biens meubles et immeubles que possèdent les corporations sus-mentionnées sont réunis au domaine public. Leur produit sera employé à l'instruction publique.

A cet effet, ils sont mis sous séquestre ; inventaire immédiat en sera dressé, et ils seront placés sous administration civile.

Les cessions ou contrats onéreux passés en soustraction d'une partie quelconque de ces biens sont déclarés de nul effet dès le 15 octobre.

6° Les directeurs des départements de la police et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret, chacun pour ce qui le concerne.

7° Le présent arrêté est rendu exécutoire dès après sa promulgation, et sera publié et affiché aux lieux accoutumés.

Fribourg, le 19 novembre 1847.

Le président, LEHALLER.

Le chancelier, DE BERCHTHOLD.

Paris, le 22 novembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les organes du gouvernement comprennent toute la difficulté qu'éprouvera M. Guizot pour expliquer sa conduite dans les affaires de Suisse. Aussi lui prépare-t-on péniblement, mais avec une persistance nécessaire, les moyens de produire quelque effet sur le centre. Quand M. de Montalivet était ministre et qu'on l'accusait de quelque violence, quand il s'agissait de faire passer quelque loi liberticide, de ces bonnes lois avec lesquelles on nous a si bien garrôtés, ce ministre évoquait l'hydre de l'anarchie, et le centre, à la vue du monstre, aurait voté la déportation en masse de tous les Français qui n'étaient pas pénétrés d'admiration pour le système.

Aujourd'hui on nous prépare quelque chose de semblable. L'opposition, d'ailleurs, n'a-t-elle pas dépeint les égorgements de la Gallicie ? Eh bien ! nous, ministres, alliés de Metternich l'égorgeur, nous prouverons, se dit M. Guizot, que, si nous sommes restés insensibles devant ce tableau, ce n'est pas que nous manquons de cœur, et que nous pouvons dépendre aussi des scènes de meurtre et déployer notre attendrissement à la tribune.

Aussi ne nous laisse-t-on pas manquer de sujets d'affliction touchant l'occupation de Fribourg l'invincible. On a pillé un musée et un cabinet de physique ; on n'a pas respecté toutes les églises comme il convenait ; on a tué un prêtre et un gendarme ; on a pillé la maison de M. von der Veid, chancelier, et comme celui-ci se plaint au colonel Riillet, le colonel lui répond : « Vous l'avez bien mérité. » Il est vrai que, si vous tournez la page du journal, vous verrez l'éloge du colonel Riillet, à propos d'un ordre du jour où il menace de la rigueur des conseils de guerre tout soldat qui se rendra coupable de pareils excès, et où il invite ses soldats à lui livrer les individus qui leur feraient des propositions de meurtre, de pillage ou de violence. On ne dit pas que ces quelques excès sont les représailles d'assassins commis sur des sentinelles fédérales ; on ne prouve pas non plus que, parmi les auteurs de quelques scènes déplorables, il n'y ait point, comme l'affirment nos correspondances, un grand nombre de gens du Sonderbund, les uns agissant d'après de mauvais instincts, les autres se vengeant de ce qu'ils appellent la trahison des jésuites et des membres du gouvernement qui a capitulé.

Nous n'approuvons pas les excès, quel que soit le parti qui les commette. Mais, de bonne foi, n'est-il pas insensé de se faire une arme de quelques désordres qui, dans de telles circonstances, étaient absolument inévitables ?

Quant les troupes de l'empereur étaient en guerre, nous en appelions à tous ceux qui ont pris part aux épopées impériales, est-ce qu'on ne pillait jamais ni les villes ni les campagnes ?

Quant M. Guizot allait à Gand, et que l'étranger, qui avait toutes ses sympathies, pénétrait en France, a-t-il toujours respecté la vie et la fortune des citoyens ? Cependant M. Guizot, à cette époque, était de ceux qui disaient : *Nos amis les ennemis.*

Quant la Restauration fit la campagne de 1823, les Espagnols défendaient le sol de leur pays comme ils pouvaient. Est-ce que les Français n'ont commis aucun excès ? On parle de tableaux déchirés à Fribourg. En 1808, M. le maréchal Soult n'a pas déchiré les Mu-

GRAND-THEATRE. — Les Etourdis, comédie. — Le Postillon de Lonjumeau, opéra-comique.
THEATRE DES CELESTINS. — Le Télégraphe d'amour, vaudeville. — Les Etoffes de Londres, ou la Tavernes des sept Cadrans, drame en cinq actes. — Père et Portier, vaudeville.

Bourse de Paris du 22 novembre 1847.

La bourse de ce jour ne présente qu'un faible intérêt. Le 50/0 a été fait avant l'ouverture à 76 85, et il a ouvert au parquet à ce prix. Des ventes considérables faites après le parquet, immédiatement après le premier cours, ont fait tomber le 5 à 76 60; mais presque aussitôt il est remonté à 76 75, cours auquel il s'est maintenu jusqu'à la fin de la bourse, et auquel il a fermé au parquet. Dans la coulisse, il est resté offert à ce même prix.

Affaires modérées. Aucune nouvelle. Les fonds anglais en hausse de 1/8 0/0.

Trois pour cent	76 75	CHEMINS DE FER.	
Quatre pour cent	100 »	Saint-Germain	» »
Quatre et demi pour cent	» »	Versailles (rive droite)	280 »
Cinq pour cent	116 »	Versailles (rive gauche)	» »
Emprunt de 1847	76 50	Paris à Orléans	120 1/2 »
Trois pour cent belge	» »	Paris à Rouen	912 50
Quatre 1/2 p. cent belge	95 5/8	Rouen au Havre	490 »
Cinq pour cent belge	99 1/2	Avignon à Marseille	» »
Récépissés Rothschild	» »	Strasbourg à Bâle	463 »
Cinq pour cent romain	967/8	Orléans à Vierzon	550 »
Trois pour cent espagnol	» »	Orléans à Bordeaux	485 »
Banque de France	» »	Chemin du Nord	565 75
Banque belge	» »	Paris à Strasbourg	443 »
Caisse Lafitte	112 1/2	Tours à Nantes	597 50
Comptoir Ganneron	960 »	Paris à Lyon	402 50
Obligations de Paris	1580 »	Lyon à Avignon	» »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 24 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	» »	» »	1202 50	1205 75	1205 »	» »
prime d. 10	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Paris à Rouen	» »	» »	908 75	907 50	910 »	908 75
prime d. 10	» »	» »	910 »	910 »	920 »	» »
Avignon à Marseille	» »	» »	562 50	561 25	562 50	561 25
prime d. 10	» »	» »	567 50	563 »	» »	» »
Orléans à Vierzon	» »	» »	532 50	» »	» »	» »
prime d. 10	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Chemin du Nord	» »	» »	561 25	561 25	562 50	561 25
prime d. 10	» »	» »	562 50	» »	» »	» »
Paris à Lyon	» »	» »	402 50	400 »	401 25	400 »
prime d. 10	» »	» »	402 50	» »	405 »	» »
Mines de la Loire	» »	» »	660 »	650 »	» »	» »
prime d. 10	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Nouvelles diverses.

Le banquet réformiste d'Arras aura lieu du 5 au 10 décembre prochain. La mairie a refusé de mettre un des bâtiments communaux à la disposition des convives. La manifestation aura donc lieu, comme celle de Béthune, dans une propriété particulière.

— Le banquet réformiste d'Albi est fixé au 21 novembre.

— On annonce, dit l'*Emancipation* de Toulouse, que le frère Léotade vient de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation qui le renvoie devant les assises de la Haute-Garonne, comme auteur présumé du double crime de viol et de meurtre. M. le président de Labaume venait, comme on sait, de lui faire subir un interrogatoire, après lequel Léotade avait pu de nouveau communiquer avec ses défenseurs. Immédiatement après le pourvoi, le prévenu a été remis au secret. Un acte protestatoire aurait été signifié en son nom tant au procureur-général qu'au concierge de la prison.

L'incident du pourvoi fait, jusqu'à un certain point, conjecturer l'effet qu'a produit sur la défense le résultat connu par elle de l'interrogatoire; il aura pour effet immédiat de reculer l'instant où l'affaire se déroulera devant le jury. Quant aux mesures plus ou moins rigoureuses, mais toujours légales, auxquelles le prévenu est soumis, et qui vont exciter une recrudescence de jérémiades hypocrites, voici quelques lignes extraites d'un journal de l'autorité, qui pourront servir de réponse anticipée :

« Tant que le secret a été appliqué à Conte et à la femme Marion, à ceux que la cour a déclarés étrangers aux deux crimes commis, pas une plainte ne s'est élevée. On semblait ignorer qu'il existait un sieur Conte ou une femme Marion. Mais le secret est appliqué à Léotade, c'est-à-dire à l'homme contre lequel la cour, par un arrêt solennel, et après les plus minutieuses investigations des faits constatés dans la procédure, a prononcé un arrêt de renvoi au débat public, et alors les réclamations s'élèvent violentes et interminables! Il doit donc nous paraître démontré que si la cour eût renvoyé devant les assises, non le frère Léotade, mais Conte et la femme Marion, nous n'eussions point eu ces savantes recherches, ce lumineux mémoire qui est venu tout-à-coup révéler l'illégalité d'une mesure à laquelle en ce moment même sont soumis, nous dit-on, vingt prévenus assez malheureux pour n'être point l'objet de l'intérêt des écrivains de certaine presse. »

— La cour d'assises du Nord (Douai) vient d'être témoin d'un incident peut-être inouï dans les fastes criminels. Le sieur *** d'une famille aisée et qui paraît occuper une certaine position dans le monde, venait de comparaître devant le jury, à l'audience du 19 novembre, sous l'accusation d'attentat à la pudeur. Le jury ayant rapporté un verdict de non-culpabilité, M. le président le déclara acquitté de l'accusation portée contre lui et ordonna sa mise en liberté.

Le sieur *** ne paraissait point ému; il se retira. A peine était-il descendu qu'un état de malaise subit le força de demander secours au concierge. Déjà ses lèvres avaient changé de couleur, ses yeux étaient hagards, ses traits se décomposaient rapidement. On voulut lui faire boire un peu de lait, mais tout secours fut inutile. Quelques instants après, il succomba à la violence de l'émotion qu'il avait éprouvée.

— Il est question de quelques négociations entamées à Paris par des agents du général Narvaez pour obtenir un nouvel emprunt espagnol. Il est douteux qu'aucune tentative de ce genre réussisse en ce moment à Paris ou à Londres.

— On lit dans la *Sentinelles des Pyrénées* :

« La semaine dernière, dans la nuit du 12, des douaniers espagnols sont venus saisir sur la rive française un contrebandier espagnol qui, pour se dérober à leur poursuite, s'était échoué entre Béthobie et Hendaye. Il serait plus que temps de mettre un terme à ces violations de territoire qui se renouvellent fréquemment et qui pourraient bien enfin lasser la patience de nos compatriotes et les forcer à user de justes représailles. »

— Un ouragan a éclaté du 11 au 12 sur Tabago. Il a détruit la moitié des récoltes, démolit 510 maisons, y compris l'église et les cha-

les Velasquez et les Ribeira des couvents d'Espagne; nous ne dirons pas qu'il les a pillés, mais qu'en a-t-il fait?

En 1830 et depuis on a beaucoup répété que la révolution de juillet avait été grande par sa modération et pure de tout excès. Rien n'est plus vrai si l'on envisage ce grand mouvement dans son ensemble. Mais, à cette époque, les journaux du parti vaincu, surtout à l'étranger, comptaient et notaient les actes isolés qui n'avaient pas l'impreinte de cette modération si facile à prêcher du fond de son cabinet, si difficile à observer au bruit du tambour ou du canon, ou lorsque lorsque les dangers et les fatigues de la guerre vous ont exaspérés.

Si c'est là une mauvaise excuse, si la modération est toujours possible, pourquoi donc le gouvernement français a-t-il toujours obstinément refusé l'enquête sur les assassinats de la rue Transnonain, dans laquelle une maison d'où un coup de feu était parti contre les troupes fut envahie, et où l'on tua tous les habitants, même un petit enfant dans son berceau?

Si c'est là une mauvaise excuse, pourquoi les journaux du pouvoir n'ont-ils pas trouvé mauvais tant d'excès commis dans nos guerres civiles, en Bretagne, en Vendée, à Lyon, partout?

Les fusillades en Espagne, sous le gouvernement des modérés; les assassinats en Portugal, au nom du gouvernement dont le roi est beau-frère du duc de Nemours; les fusillades et les pendaisons sans jugement de Naples et des Deux-Siciles, au nom des Bourbons et du marquis del Carretto; les meurtres de Szela en Gallicie, nous passons tout cela sous silence. Il faut garder toute notre indignation pour le meurtre d'un jésuite qui avait contribué à allumer la guerre civile; pour le meurtre d'un gendarme qui avait été peut-être l'impitoyable exécuteur des basses-œuvres de l'avoier Fournier et de ses complices; pour quelques actes d'irrégularité commis par quelques soldats ivres que le colonel Rilliet a recherchés et sans doute punis?

Le gouvernement déplore ces excès avec une hypocrisie de douleur qui ne trompe personne. Il ne doit pas ignorer d'ailleurs que la responsabilité en retombe jusqu'à un certain point sur ceux qui ont rendu la guerre inévitable, sur ceux qui ont empêché toute réconciliation toute soumission de la ligue. Ceux-là, ce sont M. Bois-le-Comte et les ministres, d'abord par une protestation faite pour irriter la diète et pour encourager la ligue, puis par la conduite constante de l'ambassadeur, et surtout enfin, d'une part, par les excitations incessantes de la presse ministérielle, d'un autre côté, par l'envoi d'armes tirées de nos arsenaux au Sonderbund, avant les derniers et suprêmes débats de la diète. Voilà des faits. Que le public les pèse et juge.

— C'est un réfugié romain, M. Libri, qui est chargé d'insulter dans le *Journal des Débats* les libéraux italiens; c'est un réfugié genevois, M. Cherbuliez, qui a, dans la même feuille, la mission de calomnier la Suisse libérale. Tous deux s'acquittent en conscience, et pour leur argent, de cette honnête besogne.

— Le banquet réformiste de Compiègne a eu lieu hier dimanche. M. O. Barrot et M. Crémieux, ces infatigables pèlerins de la cause réformiste, y assistaient et y ont fait entendre d'éloquentes paroles. Le toast au roi y a été porté par M. Barillon, ancien député; mais il a été on ne peut plus froidement accueilli. On ne compte, jusqu'à présent, que cinq ou six banquets où ce toast ait été porté. Presque partout on a considéré qu'il s'agissait de manifestations exclusivement réformistes, et que, par conséquent, ce que l'on avait de mieux à faire, c'était de s'abstenir de tout ce qui n'avait pas ce caractère. Au surplus, on ne se serait sans doute pas aperçu de la suppression du toast au roi dans les réunions des réformistes, si le *Journal des Débats* n'avait eu la maladresse, le lendemain même du banquet réformiste, de faire remarquer que les premiers hommages n'avaient été ni pour la dynastie régnante, ni même pour le principe dynastique.

— Le cabinet fait préparer en ce moment les travaux dont il saisira les chambres dans le cours de la session prochaine. Tout se bornera à la proposition de quelques réformes financières avec lesquelles on amusera la chambre des députés, en se réservant, lorsqu'elle les aura adoptées, d'aller les enterrer à la chambre des pairs. Les réformes politiques sont encore ajournées aux calendes grecques; on répondra par l'ordre du jour aux nombreuses pétitions qui pourront être adressées à la chambre à ce sujet.

Affaires d'Italie.

Nous lisons dans un supplément de la *Pallade*, portant la date du 16 novembre, le récit suivant de la fête qui a eu lieu à Rome pour l'inauguration de la première session des députés des provinces, réunis en conseil d'état. Le peuple romain a fait preuve, dans cette occasion, d'une parfaite intelligence de la situation; il a compris que ce jour ouvrait pour les Etats du saint-siège une ère nouvelle, que l'administration exclusivement cléricale n'existait plus et était remplacée par une administration civile se rattachant, par des racines profondes, aux intérêts des populations. On peut, en effet, affirmer que l'omnipotence du clergé est détruite à Rome. Toutes les menées souterraines des ennemis du dehors et du dedans étaient dirigées contre cette réforme significative; mais, grâce à la droiture des intentions du saint-père et à la sagesse du peuple romain, tous les obstacles ont été surmontés, et le conseil d'état est constitué. Voici un passage de l'article de la *Pallade* qui donne une idée de l'exaltation dont sont animés tous les esprits dans la capitale du monde chrétien :

« Sept heures sonnent, et les tambours des quatorze *riioni* (quartiers) de la garde civique appellent aux armes les citoyens. Ceux-ci se mettent en grande tenue et défilent devant la façade du Quirinal, précédés de leurs musiques, pour se réunir aux bataillons de grenadiers et de dragons déjà rangés en bataille. Le Quirinal était le centre du mouvement, et offrait le spectacle magnifique de l'union admirable du peuple et du souverain. Les monuments pavés qui entourent le palais semblaient ondoyer; ils servaient de décoration à la scène, et tout concourait à saluer un aussi beau jour, une aussi grande joie.

Les citoyens de Rome et des provinces s'étaient réunis en foule immense dans la cour du Quirinal, sous leurs bannières respectives, pour se mettre à la suite de leurs représentants.

Ceux-ci se préparaient au baisement des pieds du saint-père et à recevoir ses instructions, avant de se voir investis de leur glorieuse mission. Ils étaient accompagnés de citoyens notables et transportés dans des élégants équipages que la noblesse romaine avait mis à leur disposition. A l'apparition de ces représentants des provinces, l'air retentit de colossales acclamations d'enthousiasme auxquelles se mêlaient le bruit des armes et les sons d'une musique stridente. A travers ce patriotique tumulte perçaient les cris de *Vive Pie IX! vivent les députés! vive l'Italie! vivent les princes italiens!*

A neuf heures, deux pelotons de dragons en grand uniforme, accompagnés des trompettes et des musiques, se sont présentés devant la porte monumentale du Quirinal, prêts à se mettre en marche. La place présentait un aspect animé et superbe; non seulement le sol du palais, mais les toits, les fenêtres des palais étaient remplis de spectateurs. On ne voyait que bannières flottant au vent, que festons, que draperies, que guirlandes servant de cadre à des milliers d'êtres humains.

A dix heures, cette masse d'hommes et de couleurs se mit en branle; les pelotons de dragons, précédés de leurs instruments harmonieux, quittèrent la place; l'hymne à Pie IX fut entonné et sortait de toutes les bouches. La musique de la garde civique suivait les dragons, puis venaient les quatre drapeaux des quatre premiers *riioni*.

On voyait ensuite s'avancer le brillant équipage du cardinal président, le conseil d'état, que précédait celui du vice-président. Sur les côtés de ces véhicules choisis marchaient six bannières de la garde civique; les autres

suivaient le corps de l'université, qui se distinguait par ses couleurs du cortège des membres du conseil d'état, précédé de trois trompettes, et composé de vingt-quatre carrosses de gala, dans lesquels étaient les députés, accompagnés de personnages illustres. Trois citoyens de chacune des provinces marchaient devant ces carrosses, portant des targes, dont l'une offrait les armes de la province, l'autre le nom du pays, et la troisième le nom du député. Des trompettes à cheval et huit instruments de fanfare entouraient de plus les voitures avec un grand nombre d'habitants des provinces, ainsi que des pelotons de garde civique. Ce beau cortège était formé par deux pelotons de la garde romaine; il allait du Quirinal vers le Vatican, suivant les rues des Trois-Carmelles, de San-Romualdo, du Corso, pour entrer dans la rue Fontanele-dell'Orso, et de là à Saint-Pierre. En parcourant ces rues depuis le Quirinal jusqu'au Vatican, le cortège était entouré d'une haie vivante de peuple, telle que jamais roi ou empereur n'en a vu réunie de semblable sur son passage.

Les targes, les armures, les guirlandes, les draperies éclatantes, l'or, l'argent, les fleurs ornaient tous les palais; des peintures d'un caractère simple et grandiose, dignes des petits-fils de Raphaël, rehaussaient encore ces ornements, et l'on peut se figurer l'impression de la foule électrisée par les chants de Rossini et de Bellini. Quelle manifestation imposante et sublime! Quelle idée de grandeur ne donnait-elle pas à un peuple ayant la conscience d'avoir deux fois porté dans l'humanité les lumières de la civilisation! Les étrangers eux-mêmes se sentaient profondément émus; ils comprenaient qu'ils assistaient aux fastes d'un peuple justement célèbre et omnipotent dans l'histoire.

Arrivé au Vatican, le cortège s'est séparé du conseil d'état. Celui-ci avait une place réservée dans la basilique, ainsi que sa suite particulière. La messe a été célébrée par le cardinal Mattei, assisté de plusieurs notables prélats. Après le *Veni* et la bénédiction, le conseil d'état est monté au Vatican pour ouvrir sa première session et entendre le discours et les intentions de l'éminentissime président; puis on a songé au retour.

La nuit commençait à envahir le ciel; mais une brillante illumination dans toute l'étendue de la ville a lutté aussitôt avec les ombres. La journée du 15 novembre devait-elle s'obscurcir? Les rues, les places, les palais, les cafés, les magasins, tout resplendissait. Des concerts de cris et de chants joyeux s'élevaient de toutes parts. La patrie tressaillait d'allégresse. On sentait renaître quelque chose de grand et de glorieux.

L'élite de la population de Rome s'est trouvée réunie le soir au théâtre Apollo; le spectacle a consisté en danses populaires, en exhibitions de charmants costumes romanesques. Les membres de la députation ont été les héros de la fête. C'était à qui les entourerait de prévenances et de témoignages de sympathie. Nous devons mentionner ici un trait de la libéralité de M. Torlonia. Ce généreux citoyen a fait distribuer à profusion, à ses frais, des rafraichissements et des sorbets à la foule qui remplissait le théâtre Apollo.

La situation de la province de Lunigiana continue à exciter vivement le patriotisme des populations de la Toscane. Les troupes de Modène semblent prendre à tâche de blesser leur susceptibilité.

Le 15, un carabinier sorti de Pontremoli avec des dépêches a été assailli vers la frontière par sept soldats modénais, qui l'ont désarmé et mis en fuite. Ces soldats ont ouvert les dépêches, puis les ont recachetées à leur manière.

Le capitaine Guerra, qui s'est fait une triste renommée par les violences dont il s'est rendu coupable envers la population inoffensive de Fivizzano, vient de publier un ordre du jour dans lequel il annonce que le duc de Modène veut bien rendre à la liberté le sergent des carabiniers toscans Pietro Zamoni, qui avait été incarcéré sur les motifs les moins plausibles, et qui a été la cause innocente des scènes déplorables qui ont ensanglanté l'ex-ville toscane.

Les forces du duc de Modène à Fivizzano s'élèvent à 530 hommes. Les Modénais ont deux pièces d'artillerie dans la cité. Ils ont construit une batterie armée de quatre pièces de canon du côté de Porta, sur la frontière toscane.

Le *Corriere Livornese* du 19 annonce que Pietrasanta s'est mise en état de défense. Cette ville a éprouvé une alarme assez vive dans la journée du 18. Une forte patrouille de Modénais, commandée par quatre officiers, s'est montrée sur le territoire, et a continué sa marche sans répondre au *qui vive* du poste toscan réuni à Porta. On craignit un commencement d'hostilités; aussitôt les troupes de Pietrasanta se trouvèrent sous les armes, et elles allaient se diriger vers la frontière, quand on apprit que les Modénais n'avaient pas tardé à se retirer devant les démonstrations des soldats toscans du poste de Porta. Cette fausse alerte a été considérée comme une raison de ne pas se relâcher d'une exacte surveillance.

Une lettre de Pietrasanta, adressée au même journal, contient le passage suivant :

« Hier, à trois heures de l'après-midi, plusieurs coups de canon ont retenti dans le golfe de la Spezzia; les détonations se sont prolongées pendant plus d'une demi-heure. Du fort des Marmi on distinguait le feu de deux navires qui combattaient; mais on n'a pu distinguer leur pavillon, vu l'éloignement. »

Afrique française.

Nous avons reçu de Gigelly, par le dernier courrier de l'Est, la nouvelle intéressante et très inattendue de la soumission de la grande tribu des Beni-Fougal. Le territoire de cette tribu, qui occupe le milieu de l'intervalle entre Milah et Gigelly, en touchant la mer à l'Est, renferme entre cette ville et la tribu d'autres populations beaucoup moins importantes, soumises à son influence, et dont la soumission déjà partiellement obtenue ne peut manquer de devenir entière dans ce nouvel état de choses. « Vous êtes forts et justes, ont dit les Beni-Fougal au commandant supérieur de Gigelly; nous voulons sortir de nos longs troubles et vivre heureux sous votre protection. » Le caïd et six des principaux scheiks se sont rendus à Constantine auprès de M. le lieutenant-général Bedeau.

Une razzia tentée par le chérif Mouley-ou-Mohammed sur les Ouled-Kralfala lui a été fatale. Tous les troupeaux enlevés ont été repris par les cavaliers de Bou-Akkas, et le chérif a perdu du monde. Plusieurs soumissions de fractions dissidentes de la grande tribu des Beni-Yala, sur la route de Sétif à Bougie, ont été la conséquence de ces événements. Toute cette contrée du Sahel de Sétif, Collo et Gigelly, ébranlée par les opérations de M. le maréchal duc d'Isly et de M. le lieutenant-général Bedeau en mai et en juin derniers, tend de plus en plus à se pacifier et à reconnaître notre domination.

Dans l'Ouest, toujours mêmes nouvelles de l'émir Abd-el-Kader et des forces marocaines qui l'observent, toujours la même tranquillité.

Nous avons parlé de la tendance de la tribu des Smclas, voisine d'Oran, à construire des villages. Cette tribu n'a pas seule prêté l'oreille aux exhortations des autorités françaises. Un village de vingt-cinq maisons est déjà construit par les principaux chefs des Hachem-Garabas à Keurt, dans la banlieue de Mascara; et un autre village, qui ne compte pas moins de 250 feux, est commencé par les Beni-Chougron à Arjet-Bieda, sur le chemin de traverse de Mascara à Mostaganem.

Les pluies sont enfin venues, et, à la faveur d'une tranquillité qui s'étend et s'affermi chaque jour, colons et indigènes entreprennent avec ardeur les travaux de labour. (*Mohiteur algérien.*)

Chronique.

Le Cercle philharmonique du Nord donnera samedi soir 27, à 7 heures 1/2, sa première soirée musicale.

— La démolition de la maison qui masque le côté droit de la maison gothique du quai Fulchiron est commencée depuis quelques jours.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Mardi 23 novembre. — Soies ouvrées, 43 ballots; soies grèges, 16 ballots; dernier numéro placé, 1,599.

pelles méthodistes de Charlotteville et de Betsy'shope. Sept personnes ont été tuées, et un grand nombre blessées. Six bâtiments ont fait naufrage. Depuis 1780, on n'avait rien vu de semblable. Plusieurs personnes ont été trouvées mortes et écrasées sous les décombres. Les casernes ayant été presque entièrement détruites, il a fallu envoyer les troupes blanches de cette colonie anglaise à la Trinité. Les pertes à Scarborough, qui compte 1,500 âmes, ont été très considérables. Les cannes à sucre, dans plusieurs localités, étaient couchées, comme si un torrent dévastateur avait renversé leurs têtes et brisé leurs feuilles.

L'Éther dépassé. — On lit dans l'Express :
« Le professeur Simpson, d'Edimbourg, a découvert dans la trichloride de Formyle un agent qui provoque l'insensibilité complète d'une manière plus rapide et plus agréable que l'éther, et sans laisser aucune mauvaise odeur sur les vêtements du patient. Il ne faut ni inhalateur ni aucun autre instrument de ce genre. Il suffit de

verser quelques gouttes de la drogue en question sur un mouchoir, de l'appliquer sous le nez du sujet, et l'effet désiré se produit en quelques secondes. La semaine dernière, le professeur Simpson a fait part de sa découverte à la société médico-chirurgicale d'Edimbourg. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

On donne 10,000 francs à celui qui prouvera que l'Eau de Lob ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves !! Cette Eau de Lob fait renaitre la chevelure et la conserve jusqu'au tombeau. — Le flacon avec l'instruction se vend 5 et 10 francs. Il suffit d'un seul flacon pour régénérer la chevelure.

S'adresser chez l'inventeur, M. Léopold Lob, chimiste d'Allemagne, demeurant rue Saint-Honoré, 281, à Paris. On expédie contre remboursement.

RHUMES. Toux, catarrhes, gripes, toujours guéris par une seule boîte de **TABLETTES LAROCHE** au LICHIEN. — Prix : 1 f. 25 c. et 70 c. — Rue Saint-Polycarpe, 10, à la pharmacie des Célestins; Simon, à Vaise; Rigolot, à Saint-Etienne; Paquelin, à Châlon; Voituret, à Mâcon; Ravet, à Bourg.

La PATE DE GEORGÉ pour la guérison des Maladies de Poitrine est la plus agréable et la plus efficace. Elle est aussi agréable que les meilleurs Bonbons, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 63 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15; et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Châlon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

Etude de M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 16.

VENTE,

SUR PUBLICATIONS JUDICIAIRES,

En suite de convention de saisie en vente volontaire.

D'UNE MAISON

Située à Lyon, montée de la Grande-Côte, n° 79.

Cette maison est composée de deux corps de bâtiments.

Le premier a sa façade principale sur la montée de la Grande-Côte, et comprend caves, rez-de-chaussée et trois étages au-dessus avec mansardes.

Le second corps de bâtiment a rez-de-chaussée sur caves et deux étages supérieurs.

Ils sont confinés, au levant, par la Grande-Côte; au nord, par la maison portant le n° 81; au midi, par la maison n° 77.

Adjudication en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi 18 décembre 1847, à midi et heures suivantes.

Mise à prix..... 9,500 f.
N. B. — S'adresser, pour les renseignements, à M^e Groz, avoué. (4739)

Etude de M^e Emaré, successeur de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

VENTE PAR LICITATION,

En suite de dissolution de société et par suite de renvoi,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

En l'étude et par le ministère de M^e Coste, notaire,

DU PONT DE THOISSEY

Sur la Saône,

Situé entre les communes de Thoissey (Ain) et de Dracé (Rhône), ou soit de la concession du droit de péage pendant 99 ans, moins la période de temps écoulé, date du 13 mai 1849.

ADJUDICATION AU LUNDI 6 DÉCEMBRE 1847, A DIX HEURES DU MATIN.

L'adjudication aura lieu au pardessus de la somme de 25,000 fr., fixée par jugement du 27 août 1847.

Depuis lors, de grandes réparations ont été faites audit pont, qui est maintenant en bon état.

L'adjudicataire paiera, en sus de son prix, le montant desdits travaux, dont le chiffre sera déclaré avant l'adjudication.

Signé : EMARÉ.
Pour les renseignements, s'adresser audit M^e Emaré, avoué, et, pour voir le cahier des charges, à M^e Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, 7, qui en est dépositaire. (5234)

Etude de M^e Charles Didier, avoué, rue du Palais, 4.

ADJUDICATION SUR PUBLICATIONS VOLONTAIRES,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

le samedi 11 décembre 1847,

DIVERS IMMEUBLES

Consistant en maison d'habitation et d'agrément, jardin, hangar et dépendances, situés à la Guillotière, lieu de Saint-Alban, et appartenant à M. Pierre-Alexandre Laforgue, inspecteur des écoles primaires de Lyon.

Mise à prix..... 8,000 f.
S'adresser, pour les renseignements, rue du Palais, 4, en l'étude de M^e Charles Didier, avoué pour suivant la vente. (4893)

VENTE APRÈS DÉCÈS.

Le vendredi 26 novembre 1847, à dix heures du matin, rue du Plat, n° 6, au 4^e étage, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères des objets suivants : commode, lit, matelas, glaces, et quelques hardes à l'usage d'homme.

Cette vente est faite après le décès du sieur Berthot Zotet et en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon, dûment en forme. (4221)

A LOUER de suite, en partie ou en totalité. — Une belle maison bourgeoise, très bien située et jouissant d'une belle vue. Elle est propice pour un pensionnat ou pour une maison de santé. On jouira de la promenade d'un grand clos.

Cette maison est située à la Croix-Rousse, rue Saint-Pothin, n° 6, près les portes des Chartreux. (1281)

AVIS. On demande à louer de suite, jusqu'au 15 janvier, un magasin tout agencé et dans un bon quartier. On donnera un bon prix. — S'adresser au concierge, rue Bourbon, n° 58. (1280)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulouse, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n. 23,

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON. (3570)

Etude de M^e Tezenas, avoué à Montbrison, rue Saint-Pierre, n° 9.

VENTE en l'audience du tribunal civil de Montbrison du samedi dix-huit décembre mil huit cent quarante-sept, à dix heures du matin, en huit lots enchéris séparément, mais aussi avec mise à prix générale de vingt mille neuf cent cinquante-trois francs cinq centimes, réduction ayant été faite d'un tiers sur la première mise à prix, d'une maison de maître avec vastes appartements et dépendances au rez-de-chaussée, six chambres au premier étage, greniers, cour, jardin, pièce d'eau, en tout de trente articles d'immeubles, prés, pâtures, terres, bois et vignes, d'une contenance de quatorze hectares soixante-seize ares quarante centiares, situés au lieu du Buy, commune de Pouilly-lez-Feurs, canton de Feurs, arrondissement de Montbrison (Loire), à environ trois kilomètres du fleuve de la Loire et de la route royale de Saint-Etienne à Roanne, à un demi-kilomètre du chemin de fer existant entre ces deux villes, dépendant de l'hoirie vacante de feu Antoine Ducoté, décédé négociant à Naples, laquelle vente est poursuivie à la diligence de M^e François Tezenas, avoué à Montbrison, curateur décerné de ladite hoirie.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e Tezenas, avoué, ou au greffe dudit tribunal. (1283)

(Par brevet d'invention; sans garantie du gouvernement.)

CAFÉ ALGÉRIEN.

LES DÉPÔTS SONT, A LYON, CHEZ MM.

CHEVALIER, négociant, place de l'Herberie;
RICHE jeune, id., rue Saint-Dominique;
CHALAMBEL, id., rue Clermont;
BLANC fils, id., rue Royale;
MICHAUD, id., rue Bourbon;
MARINI, id., rue Vieille-Monnaie;
LAUGIER, id., place du Plâtre;
LAURAS, id., rue des Bouchers;
GOULLOUD père et fils, id., place des Carmes;
BEAU, id., rue d'Algérie;
LINOSSIER et CHAMPT frères, cours Morand, aux Brotteaux;

BORIVENT, pharmac., grand-rue de la Guillotière.

Le Café algérien, composé de substances douces et rafraichissantes, parfumées au moka, ressemble, pour le goût et l'arôme, au café d'Arabie, sans en avoir la qualité irritante. Il convient spécialement aux personnes délicates et nerveuses, qui ne peuvent faire usage du café ordinaire sans en être indisposées. — Le prix est de 1 fr. 80 c. les 500 grammes. (2468)

OCCASION RARE.

Pour un commerce en pleine prospérité et très agréable, on demande un employé de confiance qui recevrait un bel appointement et une part dans les bénéfices d'une vente majeure. On exige un cautionnement. Cela pourrait convenir à une dame. S'adresser à M. VERTER, rue Bât-d'Argent, 12. (1282)

Moelle de Bœuf pure,

Liquifiée à l'huile de noix (prix : 2 f. le pot), pour fortifier les cheveux et en arrêter la chute, préparée par BALANÇA, coiffeur-parfumeur.

SAVON A LA GUIBAUVE (prix : 60 c.) végétal adoucissant et très précieux pour la peau. Seul dépôt chez BALANÇA, coiffeur-parfumeur, à la Nègresse, place de l'Herberie, 1, à Lyon. (1261)

A VENDRE Un fonds de mercerie, bonneterie et enjolivure, ou magasin à louer tout de suite, rue Clermont, n° 5. — S'y adresser. (1278)

A VENDRE Une jolie et agréable petite propriété d'agrément, située aux Massues, ayant un des plus beaux points de vue des environs de Lyon. Le vendeur se contentera de recevoir la moitié comptant.

S'adresser à M. Vallière, arbitre de commerce, quai d'Orléans, 23. (1242)

ATELIERS

De la rue de Jarente, 16.

PONT ET COMPAGNIE.

Propriétaires de tous les modèles et ateliers des anciennes maisons FAUCILLE et LOGNOS.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine, portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, le tout garanti. (2463)

Aux Personnes sans emploi.

Le directeur d'une administration de Paris offre une occupation facile, honorable et lucrative. Il faut une bonne tenue et de l'activité. S'adresser, de midi à une heure, rue Basseville, n° 8, à l'entresol, la porte à gauche, à Lyon. (1277)

PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

EAU DU PHÉNIX

ADJOINTE A LA POMMADE DU PHÉNIX.

Seule et unique découverte infaillible pour faire disparaître les pellicules, arrêter la chute des cheveux et les faire repousser, reconnue et approuvée par la Société de Médecine de Paris. La grande vogue et les éloges réitérés attestent l'efficacité de ces deux topiques. Il ne faut pas les confondre avec tout le charlatanisme des pommades et eaux qui ont paru jusqu'à ce jour. On offre 500 fr. à qui pourra montrer autant de preuves d'efficacité.

Entrepôt général chez M. BERLE, coiffeur-parfumeur breveté, place des Terreaux, n° 17, à Lyon. Il fait des envois dans tous les pays. (1434)

FONDS DE LIQUORISTE

Existant depuis trente ans, situé dans un des faubourgs de Lyon, à vendre. On préférerait trouver un commis qui pût verser de 4 à 5,000 f. et qui serait intéressé dans le commerce. — S'adresser à M. Lunan, limonadier, place de la Préfecture, 12, à Lyon. (1254)

PATE PECTORALE

De Mou de Veau.

Elle calme les quintes de toux; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix. — Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c. — Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (3907)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infaillible. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UNE JOLIE MAISON

DITE BARAQUE,

Située sur le terrain des Hospices,

Dépendant de la faillite du sieur BLAISE BLONDET, maître-maçon.

Vendredi vingt-six novembre, à l'heure de midi, sur le chemin du cours Lafayette, à la Part-Dieu, dans le domicile du failli, il sera procédé à la vente aux enchères d'une belle baraque, récemment construite en plotets, ayant rez-de-chaussée et premier étage, percée de huit ouvertures, occupée par divers locataires et par le sieur Blondet; d'un bon revenu, par suite de la modicité du bail des terrains.

L'acquéreur sera subrogé de droit au bail. Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Tatu, syndic de la faillite, demeurant rue des Bouchers, ou à M^e Trouvé, avoué, demeurant rue Constantine. (4505)

RECUEIL DE 250 RECETTES

simples et faciles, pour fabriquer à peu de frais TOUTES LES LIQUEURS de table, l'absinthe, le kirsch, le cognac, le rhum, le vermouth, la grande-chartreuse, les vins fins français et étrangers, un vin de ménage et la bière à 5 centimes, les limonades gazeuses, les ratafias de ménage, les sirops, les gelées, les confitures de fruits et de légumes, le raisiné, les cornichons, les vinaigres, un élixir pour bonifier les vins.

En vente, au prix de 5 f., chez M. DUMONT, l'auteur, rue du Plat, 7, à l'entresol, à Lyon. (1285)

VINS DE BORDEAUX.

La maison Bordeaux, déterminée par les nombreuses relations que ses voyageurs ont formées à Lyon, vient d'y établir un DÉPÔT PERMANENT. Elle vend en gros et en détail, et veut rendre accessibles à toutes les fortunes les VINS DE BORDEAUX, indispensables dans les maladies, indispensables encore dans les fêtes. Ses facilités pour les transports lui permettent d'en livrer, garantis parfaitement naturels de Bordeaux, à un franc la bouteille au comptant. Ces vins n'arriveront à Lyon qu'après un voyage sur mer. — Dépôt: rue Boissac, 7. (1143)

AVIS A MM. LES AMATEURS DE

VIELLES GRAVURES.

Les frères LAFFORGUE sont arrivés depuis peu de jours dans cette ville avec une nombreuse collection de vieilles gravures françaises, hollandaises, italiennes. Ils tiennent, en outre, les cartes routières à l'usage des voyageurs, c'est-à-dire collées sur toile. Ils se chargent du collage de cartes et plans géographiques.

Ils ont débatté rue de Bourbon, 23, pour peu de jours. (1284)

Daguerréotypie J. Thierry.

Edition augmentée par l'auteur de la description rigoureuse du procédé dit américain, et de son emploi facile avec sa composition d'iode.

L'ouvrage complet : 3 f.; le procédé seul : 2 f. En vente chez MACHIERALDO, opticien, place du Collège, à Lyon.

PRIX DES DIVERS ACCESSOIRES :

Polissoirs de 0 m. 60 c. de longueur sur 0 m. 10 centimètres de largeur, recouverts en peau de chamois.....	5 f. 00
Polissoir de 0 m. 40 c. de longueur.....	4 50
Boîte pour le bromure de chaux, 1/2 et 1/4.....	12 00
Boîte pour quart et sixième.....	10 00
Planchettes à polir pour ledit procédé, 3 à 4	5 00
Pièce pour recourber les plaques, 3 et 4	4 00
Bromure de chaux, les cent grammes....	3 00
Planchettes à charnières pour chambre noire pour opérer à plaques nues, 3 et 4	5 00
On se charge de faire donner des leçons pour le procédé américain.	(2516)

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Pour guérir les rhumatismes, douleurs de goutte, lombagos, maux de reins et irritations de poitrine, brûlures, engelures, cors et œils-de-perdrix. — N. B. Chaque rouleau porte les signatures Fayard et Blayn. — Prix : 1 et 2 fr. — Dépôt aux pharmacies de MM. Macors, Guilleminet, Lardet, André et Vernet, à Lyon, et dans toutes les pharmacies du département. (7466—8305)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.